



Fleurs de Soleil

Les Maisons d'Amis en France

Association sans but lucratif pour la promotion de l'hébergement en chambres d'hôtes

Siège social Domaine du Frère - Les Milles - 13852 Aix en Provence ☎ (04 42 24 24 62) 📠 (04 42 24 37 89)

Hervé BOUVANT, Président

Madame la Ministre du Tourisme
A l'attention de Mr Michel RADELET
Conseiller Technique chargé de relations avec les professionnels

Aix 30 décembre 1997,

Monsieur le Conseiller Technique,

Lors de l'entrevue que vous m'avez accordé le 27 novembre, j'ai pu vous faire part des problèmes posés par l'absence de définition, et donc de réglementation spécifique, de l'activité d'hébergement en chambres d'hôtes. L'application par différents services administratifs de règlements d'ordre général ou établis pour traiter d'autres situations peut conduire à des situations très préjudiciables au développement du tourisme chez l'habitant.

Comme convenu, je vous communique ci-après un certain nombre de points sur lesquels nous avons constaté ou mis en évidence des dysfonctionnements, en donnant autant que possible les références de leurs origines.

Nous souhaitons que sous votre égide des éléments de réponse soient élaborés afin que nous puissions apporter une aide à tous les hôtes qui souhaitent pratiquer leur activité dans un cadre légal. A condition bien entendu que celui-ci soit compatible avec l'exercice de l'habitat familial.

Je reste personnellement à votre disposition pour examiner ces points avec vous-même ou tout service concerné.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller Technique, à l'expression de toute ma considération.

Annexes

- 1 - L'affichage des prix
- 2 - Le service du petit-déjeuner
- 3 - La table d'hôtes
- 4 - La redevance de l'audiovisuel

Pièces jointes

- 1 Extrait de réglementation dans le secteur paracommercial (Ministère du Tourisme)
- 2 Position de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects
- 3 Lettre d'un service de redevance audiovisuelle.